



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de l'économie et du sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Marché de l'emploi et chômage

La croissance de l'emploi vaudois s'est poursuivie en 2013. En rythme annuel, l'augmentation du nombre de postes de travail des secteurs secondaire et tertiaire se monte à 7400 unités pour un total de 357 500 emplois à fin septembre 2013. En termes relatifs, cette croissance (+2,1 %) est supérieure à celle enregistrée dans la Région lémanique (Vaud, Genève, Valais : +1,8 %) et sur le plan national (+1,2 %). Cela se traduit par un nombre de places vacantes en progression en comparaison annuelle (+19 % ; +600 unités). Parallèlement, les effectifs de travailleurs frontaliers sont également en progression constante (24 419 à fin septembre 2013, soit une hausse de 6,4 % (+1468 frontaliers) par rapport à l'automne 2012).

Le taux de chômage vaudois est globalement resté stable dans le courant de l'année, à plus ou moins 4.9%. Il a néanmoins affiché une légère hausse à fin décembre par rapport à la même période en 2012 (5.3% à fin décembre 2013 contre 5.1% à fin décembre 2012). Cette évolution est essentiellement liée à des facteurs saisonniers.

Economie

Dans un contexte mondial difficile, l'économie vaudoise a continué à bien se porter, en comparaison internationale et même à l'échelle suisse. Les perspectives restent toutefois incertaines. La Suisse, qui doit déjà composer avec un franc fort, n'est pas à l'abri d'une détérioration de la conjoncture. Dans cette éventualité, la diversification de l'économie vaudoise est un facteur de résistance à une crise (tous les secteurs d'activité n'étant pas affectés de manière homogène, les secteurs en devenir compensent ceux en difficulté). La promotion économique a dès lors poursuivi ses efforts visant à maintenir et renforcer cette diversité. A cet égard, quelques dossiers sont à citer :

- implantation de l'entreprise Boschung sur le site de l'Aéropôle de Payerne ;
- renforcement de l'économie du Nord vaudois grâce à l'investissement de 35 millions de la société Dentsply/Maillefer à Ballaigues, avec création d'une centaine d'emplois d'ici 10 ans ;
- défense des intérêts du tissu industriel vaudois par le biais de l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et l'entreprise Stalder visant à augmenter massivement, dans le respect des procédures de marchés publics, les commandes à des sous-traitants vaudois sur les huit prochaines années (environ 40 millions sur la période 2013 à 2020, soit environ quinze fois plus qu'aujourd'hui) ;
- mise sur pied de l'association Innovaud qui regroupe les partenaires actifs dans le soutien à l'innovation et dont l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises (start-up comme PME), et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton.

Agriculture

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 dans le canton a constitué un chantier de longue haleine et techniquement délicat. Le Canton doit en effet mettre en œuvre et cofinancer le nouveau système de paiements directs. Le département a dû effectuer des réglages pour éviter que l'enveloppe globale de ces paiements ne soit réduite, voire pour qu'elle puisse augmenter dans certains cas.

Le département a également lancé en 2013 un projet de promotion commune aux trois fromages AOP (Gruyère, Vacherin Mont-d'Or, L'Etivaz) et aux vins vaudois (marque de qualité Terravin). Dans le même esprit, un projet oenotouristique a été lancé pour fédérer les milieux touristiques et ceux des producteurs. Enfin, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer des appellations d'origine contrôlée (AOC) aux productions du Dézaley et du Calamin.

L'année 2013 a été également marquée par une averse de grêle dévastatrice. Le département a proposé plusieurs mesures pour soulager les agriculteurs et les viticulteurs mis en difficulté par cet événement qui a considérablement réduit les récoltes.

Asile et Etat civil

S'appuyant sur une clause de l'Accord sur la libre circulation des personnes, la Confédération a étendu en 2013 l'application de la clause de sauvegarde à l'ensemble de l'Union européenne. Le Canton a réintroduit les contingents.

Les demandes d'asile ont diminué de manière importante en 2013 après deux ans d'accroissement. Dans le même temps, le nombre de départs a crû. 1180 personnes déboutées ou sans autorisation de séjour ont quitté le canton et la Suisse. 460 d'entre elles ont bénéficié d'une aide au retour. Ce double mouvement a permis à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de fermer deux abris de protection civile à Lausanne et à Gland. L'EVAM exploite encore sept abris qui accueillent plus de 300 personnes.

L'activité de l'Etat civil a augmenté dans plusieurs domaines, notamment en raison de l'introduction du nouveau droit du

nom, de l'augmentation du nombre de divorces, de naturalisations ou de reconnaissances de paternité.

Vaud, invité de la Foire de Zoug

En plus de ses activités ordinaires, le Secrétariat général a été fortement mobilisé par l'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug en octobre 2013. Il a assuré la présidence de l'équipe de projet. Il a été chargé du contrôle financier, de la communication et du secrétariat de cet événement.

Cette manifestation comportait de nombreux volets (stand, expositions, concerts, animations, pyramides flottantes, course cycliste, etc.) et a impliqué de coordonner le travail d'une centaine de personnes. Les visiteurs et la presse alémanique ont réservé un bon accueil à cette présence vaudoise.

Jeux olympiques de la Jeunesse

Lausanne et le canton de Vaud sont candidats à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020 (JOJ 2020). Après une phase d'études préliminaires et le vote négatif des Grisons sur l'organisation potentielle des Grands Jeux, Lausanne 2020 annonce officiellement sa candidature le 26 juin. Sur le plan suisse, Lucerne est également candidate.

Le 19 septembre, le Parlement suisse du sport – réuni sous l'égide de Swiss Olympic – désigne Lausanne pour défendre la candidature suisse sur le plan international. Enfin, le 28 novembre, on apprend que Brasov (Roumanie) se porte candidate. Les deux villes seront départagées fin juillet 2015 à Kuala Lumpur.

Les JOJ rassemblent plus de 1000 athlètes âgés de 15 à 18 ans réunis durant dix jours. Le sport et les épreuves y tiennent évidemment une place prépondérante, mais également le programme «Culture et éducation», très important aux yeux du CIO.

Convaincues que le canton et Lausanne réunissent tous les atouts pour organiser ces jeux, les Autorités se mettent au travail et leurs équipes en route pour déposer un dossier de candidature de qualité, original et créatif le 17 juin 2014.

Réorganisation

Par ailleurs, le Secrétariat général conduit depuis l'automne 2012 une réflexion sur son fonctionnement. Ce projet baptisé MEGA vise à améliorer les délais et la qualité du travail fourni. Il passe par une redéfinition des processus, des procédures et des cahiers des charges.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Secrétariat général (SG-DECS)

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DECS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Gestion des ressources humaines du département de l'économie et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Consolidation et suivi du budget de formation départemental et validation des demandes de formation
- Relais entre le SPEV et le DECS pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Coordination et soutien aux RRH et CoRH des services
- Gestion, coordination, formation et encadrement des apprentis en tant que RAD
- Gestion du logiciel mobatime en tant qu'administratrice départementale et répondante SG
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chefs de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH ACV
- Services transversaux ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, UST-PMU, etc)
- CPEV, OAI, OAVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, TRIPAC
- Candidats et autres partenaires externes.

Personnel

Durant le congé maternité de Mme Andreane Jordan Meier, secrétaire générale du Département de l'économie et du sport (DECS), Mme Christine Mercier, secrétaire générale adjointe, a assuré la suppléance de décembre 2012 à fin avril 2013.

En appui, Mme Isabela Pardal a été engagée comme juriste spécialiste pour une mission de durée déterminée allant du 1er décembre 2012 au 31 décembre 2013. Elle a soutenu la direction dans l'analyse de dossiers gouvernementaux et a apporté un appui à l'équipe de projet concernant la présence du canton de Vaud à la foire de Zoug en octobre 2013.

Dans la vision de promouvoir le sport international, le poste de délégué départemental en communication du DECS a été transformé en une fonction plus stratégique. Le poste a été mis au concours en décembre 2012. A la suite du processus de recrutement, M. Philippe Leuba, Chef du DECS, a désigné Monsieur Denis Pittet en tant que nouveau délégué départemental en communication et au sport international. M. Denis Pittet a rejoint le Secrétariat général le 1er juillet 2013.

En parallèle, les besoins en communication du Service de la population (SPOP) en matière de migration et d'asile étant considérables et couvrant un domaine fortement exposé et sensible, la Direction du SPOP a décidé de créer un poste de conseiller en communication. D'un commun accord, M. Frédéric Rouyard, délégué départemental en communication du DECS, a accepté d'occuper ce poste et est entré en fonction le 1er juillet 2013.

Afin de renforcer l'état major du Secrétariat général, Madame Joanne Kobel Dubail a été engagée au sein du Secrétariat général en qualité de juriste spécialiste dès le 1er octobre 2013.

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DECS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DECS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Secrétariat général (SG-DECS)

Groupes de prestations

51.4 Informatique

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2013

La chute des demandes de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcée les années précédentes, s'est fortement accentuée en 2013. Cette situation est due principalement à la crise économique en Europe et peut-être aux premiers effets des nouvelles restrictions imposées sur les résidences secondaires par l'initiative Weber.

Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud pour les ventes de logements de vacances, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la quatrième année consécutive. Non seulement aucun contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons n'a été nécessaire, mais le canton n'a même pas utilisé l'entier de son contingent ordinaire, 149 unités encore disponibles étant ainsi reportées sur 2014. Quant aux unités de 2012 reportées sur 2013, 49 sont définitivement perdues.

Conformément à la loi d'application dans le canton de la LFAIE, le DECS est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. Compte tenu de la chute des demandes, une telle répartition n'aurait plus vraiment de raison d'être. Elle est cependant maintenue, sur la base des mêmes critères que les dernières années, afin d'assurer une certaine stabilité au système et une meilleure prévisibilité. La décision de répartition pour 2014 a été publiée dans la FAO au début décembre 2013 et n'a pas été contestée.

Projet MEGA

Avec le soutien d'un consultant privé, le SG DECS a avancé dans les travaux du projet MEGA initié à l'automne 2012. Il s'agit de redéfinir les processus, les procédures et les cahiers des charges, de clarifier les diverses missions du Secrétariat général (soutien aux services, appui au chef de Département, prestations propres). Ce travail de réflexion, présidé par la secrétaire générale, devrait aboutir à des mesures concrètes en termes d'organisation, de directives, voire de supports informatiques dans le courant de l'année 2014. L'objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité du travail. Ce projet s'inscrit également dans la démarche générale de la simplification administrative. Dans la mesure où un secrétariat général constitue la plaque tournante entre les pouvoirs exécutif et législatif, les départements, les services et les partenaires externes à l'Etat, l'amélioration des processus et procédures s'avère cruciale.

Foire de Zoug

Plusieurs membres du SG-DECS se sont fortement impliqués dans l'organisation de la présence vaudoise à la Foire de Zoug en octobre 2013. La secrétaire générale adjointe présidait l'équipe de projet dont faisait partie également la responsable financière, le délégué à la communication, une assistance de direction, ainsi qu'une juriste spécialiste. L'engagement fort et durable d'une partie non négligeable du Secrétariat général a impliqué un surcroît de travail pour les autres membres de l'Etat-major qui ont dû suppléer les absences.

Cette manifestation comportait de nombreux volets (stand, expositions, concerts et animations, pyramides flottante, voyage de presse, course cycliste, arbre de l'amitié, projections de films vaudois, restauration, concours, etc.) s'est soldé, de l'avis général, par le succès. La presse alémanique s'est fait largement l'écho de cet événement et les réactions des personnes fréquentant la foire ont été favorables.

Forum de l'économie vaudoise

Le SG-DECS est coorganisateur de la manifestation annuelle du Forum de l'économie vaudoise qui se tient en septembre au Comptoir suisse. En 2013, le DECS a dû s'impliquer davantage dans la mesure où le thème était le sport comme acteur économique. Le chef du Département en était un des orateurs en tant que responsable de l'économie et du sport dans le canton.

Soutien aux services

Le SG a apporté un soutien aux services lors de certains événements ponctuels politiquement importants (par exemple départ de Shire, avancement du cluster du sport, caserne de Moudon, etc.)

Voir rubrique "Evénements marquants, évolutions significatives"

Quelques données chiffrées pour 2013

Dossiers LFAIE

236 dossiers ont été traités en 2013. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DECS a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de cinq conflits collectifs de travail qui ont concerné plus de 7000 employés. Dans deux cas la procédure de conciliation a échoué et trois autres affaires sont toujours en suspens. Il s'agit principalement de problèmes d'interprétation de conventions collectives de travail, ce qui explique le nombre élevé de personnes concernées.

Consultations

En 2013, le Secrétariat général a préparé 3 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 7 consultations fédérales pour le compte du département.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.12	Recours 2013	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.13
SAGR	1	5	6	1	0	2	1	0	4	2
OCVP	4	4	8	0	0	0	0	0	0	8
SPECo-PCC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5	9	0	1	0	2	1	0	4	10

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Conseil économique
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC)

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Aggl, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige

Biopôle SA

Le Contrôle cantonal de finances (CCF) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), service de tutelle de Biopôle S.A., ayant constaté plusieurs manquements significatifs dans la gestion opérationnelle de la société, l'Assemblée générale de Biopôle S.A. - d'entente avec le Conseil d'Etat - a considéré que les faits portés à sa connaissance étaient suffisamment importants pour procéder à une réforme en profondeur de la gouvernance et du modèle d'affaires de la société. L'Etat a par ailleurs décidé de transmettre le dossier au Ministère public, chargé à la justice de faire toute la lumière sur cette affaire. A cet égard, le principe de présomption d'innocence prévaut évidemment.

Afin d'assurer la continuité des dossiers en cours de traitement sur le site, l'Assemblée générale de Biopôle a procédé à la recomposition du Conseil et a par ailleurs nommé un directeur ad interim, appuyé par des mandataires extérieurs.

Les organes de Biopôle S.A. sont chargés de présenter au Gouvernement un bilan des actions correctives entreprises ainsi que les axes de repositionnement stratégique à conduire sur le site, ceci d'ici la fin du premier trimestre 2014.

Audit de la Confédération sur la NPR

En 2013, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité la mise en œuvre, par le Canton de Vaud, de la politique fédérale sur la politique régionale (LPR/NPR).

Les réviseurs du CDF ont salué la qualité du travail réalisé par le SPECo (ainsi que par l'OAE en ce qui concerne le volet Interreg) et salué le fait que le canton dispose de sa propre loi dédiée à l'appui au développement économique (LADE), qui lui permet de bien différencier les projets soutenus par la LPR des autres projets soutenus uniquement par le canton. Le CDF a constaté le respect des critères LPR pour les projets soutenus, la complétude des dossiers contrôlés par sondage ainsi que l'exhaustivité des données financières transmises à la Confédération.

Aucune recommandation n'a été émise envers le Canton de Vaud. Le CDF a simplement incité le canton à développer un suivi et un contrôle des dossiers qui ne soit pas uniquement basé sur les coûts et les aspects financiers, mais également sur la performance, les résultats et les impacts des projets sur les régions. Ce travail de déploiement d'indicateurs qualitatifs est en cours au sein du SPECo, en lien avec l'exigence d'une évaluation de la LADE une fois par législature.

Alpes vaudoises 2020

En date du 11 juillet 2013, la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) et le Comité de pilotage idoine (COPILO DMO) ont réuni les syndics des 9 communes concernées par le périmètre " Alpes vaudoises " (Aigle, Château-d'Oex, Gryon, Leysin, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rossinière et Rougemont) pour la signature du rapport final " Alpes vaudoises 2020 ".

Il convient de considérer la transmission au Conseil d'Etat du Rapport Alpes vaudoises 2020 comme une étape importante permettant de travailler désormais dans un cadre stratégique et prévisionnel stabilisé, faisant l'objet d'un consensus de la part des acteurs de la région et d'une gouvernance régionale clarifiée. Mais il est tout aussi important de souligner que la concrétisation de la stratégie Alpes vaudoises 2020 passera par la réalisation (ou non) d'une série de mesures dont la faisabilité environnementale, économique et financière devra être démontrée préalablement, ceci mesure par mesure.

C'est d'ailleurs pourquoi il importe désormais que le Conseil d'Etat se détermine sur le contenu du rapport qu'il transmettra - avec ses commentaires - au Parlement.

Mieux lutter contre la surconsommation d'alcool chez les jeunes

Préoccupé par la situation sur le front de la surconsommation d'alcool chez les mineurs et les jeunes, notamment les week-ends dans les villes vaudoises, le Conseil d'Etat a adopté, en décembre 2013, un projet de révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Rejoignant ainsi les considérations émises dans le cadre de plusieurs interventions parlementaires, de nouvelles mesures sont proposées au Grand Conseil dans le but essentiel est la protection de la jeunesse contre l'alcoolisme et les violences.

A cet égard, il est proposé d'agir principalement sur les horaires de vente, sur le type d'alcools vendus (visés en premier lieu la bière et les alcools forts), ceci tout en préservant l'avenir des acteurs de la restauration, notamment en renforçant leur formation. Plus spécifiquement, on relèvera les instruments d'action suivants : interdiction de la vente à l'emporter d'alcools distillés et de bière de 20h à 6h dans les magasins, bars et restaurants. Le "double horaire" pourra être introduit par les communes : interdiction de vente de l'alcool mais permission d'exploitation du commerce sans vente d'alcool. Interdiction de promouvoir la vente d'alcool par des méthodes agressives. Renforcement des sanctions et obligation de suivre une formation complémentaire en cas de manquements graves dans les domaines de la vente d'alcool, du droit du travail et du non respect des directives en matière d'hygiène. La nouvelle loi renforcera également la formation professionnelle des futurs exploitants : élargissement des matières enseignées ; obligation faite aux exploitants au sens de la LADB de suivre des formations complémentaires en cas de manquements graves et, enfin, élargissement des connaissances et mise en valeur et transformation des produits locaux.

D'autres mesures de prévention dans les domaines des solariums et du tabac

Courant octobre 2013, le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Deux principaux objectifs sous-tendent cette révision : introduire l'obligation d'informer la clientèle des dangers des solariums et interdire leur usage par des mineurs, d'une part. Améliorer le dispositif de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs, d'autre part. Partageant ainsi les soucis exprimés par plusieurs interventions parlementaires, le Gouvernement renforce sa politique de prévention et promotion de la santé auprès des mineurs et des adultes. Alors que la 3ème série d'achats tests réalisée en 2011 avait révélé un taux insuffisant de l'application de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs, le Conseil d'Etat soumet des mesures adéquates pour assurer le respect de la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2006. A l'instar de ce qui est prévu pour la vente et le service d'alcool dans le canton, il entend que soit instauré un régime d'autorisation pour la vente de tabac délivrée par les préfectures, l'autorisation pouvant être retirée en cas de vente à un mineur. Le projet de révision de la LEAE introduit en outre l'affichage obligatoire de l'âge légal pour l'achat du tabac, comme c'est déjà le cas pour l'alcool. Cette révision consacre la base légale pour les achats tests qui pourront être réalisés aussi bien pour le tabac que les solariums. Ce projet s'inscrit également dans la démarche de simplification administrative, notamment en supprimant les autorisations de collectes destinées à des oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique qui faisaient doublon avec d'autres autorisations accordées par les autorités cantonales et communales. Parallèlement, en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque le 1er janvier 2014, le projet de loi transmis au Grand Conseil prévoit que seuls les professeurs de ski qui enseignent "hors piste" seront soumis à une autorisation.

Soutien à l'innovation: lancement de la Plateforme Innovaud

Le 27 mars 2013 a vu le lancement officiel de la plateforme InnoVaud, projet directement en lien avec la mesure 4.5. du Programme de Législature 2012-2017. Convaincu que le dynamisme économique du canton et les emplois de demain se préparent aujourd'hui grâce aux efforts d'innovation, le Conseil d'Etat avait décidé en juin 2012 déjà d'engager le Canton dans la création de cette association et de proposer un accroissement substantiel de l'appui financier cantonal à l'innovation. Le 6 novembre 2012, le Grand Conseil adoptait à l'unanimité le décret transmis par le Conseil d'Etat, accordant 25 millions supplémentaires sur dix ans en faveur du soutien à l'innovation - destinés en particulier au financement des start-up.

L'association Innovaud fédère et coordonne l'action des divers organismes impliqués au sein du réseau. Celui-ci agit à quatre niveaux : accompagnement des entreprises innovantes notamment sous forme de conseils, offre d'hébergement grâce aux sites proposant des locaux (parcs scientifiques, technopôles, pépinières d'entreprises, incubateurs), financement destiné aux start-up en phase de démarrage et valorisation de l'image des entreprises innovantes. Les membres fondateurs de l'association sont l'Etat de Vaud, l'Association pour la promotion des innovations et des technologies (AIT), la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), la Fondation du Parc Scientifique d'Ecublens sur le site de l'EPFL, Y-Parc SA à Yverdon, Biopole SA à Epalinges, l'Association Swissmedia à Vevey, la Fondation du Technopôle de la microsoudure à Sainte-Croix, l'Association Tecorbe à Orbe et la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens.

Au final, l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, dans des entreprises variées (start-up comme PME), notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton. A fin décembre 2013, grâce aux soutiens financiers de l'Etat de Vaud, Innovaud avait déjà contribué à la création d'une dizaine de nouvelles start-up et au développement des activités d'une centaine de PME.

Deux projets industriels emblématiques

Dentsply

Fin février 2013, le Conseil d'Etat a accueilli très positivement le développement de l'entreprise industrielle Dentsply Maillefer sur le site de Ballaigues. L'entreprise est active dans les techniques de précision et la technologie dentaire, deux secteurs prioritaires pour le Canton, pour lesquels une nouvelle entité de la société développera et fabriquera des produits innovants. A cette fin, Dentsply a décidé de construire un bâtiment industriel supplémentaire sur le territoire de la commune. Le Canton et les autorités communales ont accompagné l'entreprise dans la réalisation de ce projet. Celui-ci correspond en effet parfaitement aux objectifs de la politique économique cantonale, réaffirmée récemment dans le programme de législature du gouvernement, en faveur notamment de la défense du secteur industriel et du soutien à l'innovation. Il est à relever par ailleurs que cette implantation, en dehors du bassin lémanique, contribue au rééquilibrage géographique de l'économie à l'échelle cantonale et favorise la diversification des activités d'une région largement tournée vers l'horlogerie. Pour mener à bien cette extension d'activité, le groupe a investi environ CHF 40 millions et prévoit la création d'une centaine d'emplois d'ici dix ans. La société compte en outre continuer à développer des collaborations avec les universités et les hautes écoles suisses.

Boschung

En janvier 2013, le Conseil d'Etat a pu saluer l'implantation de l'entreprise Boschung sur le site de l'Aéropôle, à Payerne. Active dans les machines et technologies d'entretien des routes et des pistes d'aéroport, l'entreprise, à la recherche d'une nouvelle localisation proche d'un aérodrome, a sollicité l'appui de l'Etat de Vaud ainsi que la Communauté régionale de la Broye (COREB) et la Commune de Payerne. Cette première implantation industrielle, longtemps attendue, marque ainsi une étape majeure dans la concrétisation des efforts communs de valorisation de l'Aéropôle, dont la vocation est d'accueillir des activités industrielles en lien avec le monde de l'aéronautique. En outre, de manière générale, cette implantation est conforme à la politique économique cantonale et régionale de soutien à l'industrie. A cet égard, la mise à disposition par la Commune de Payerne et par l'Etat de Vaud de terrains industriels à des conditions acceptables pour l'entreprise a joué un rôle déterminant dans ce projet d'implantation.

Mission Singapour

Dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Russie, en Chine, en Corée du Sud et au Japon, une nouvelle mission économique a été organisée en septembre 2013. La délégation vaudoise, emmenée par le Chef du Département de l'économie et du sport, s'est rendue à Singapour afin de renforcer les liens et construire des ponts entre l'une des nations les plus innovantes au monde (8e selon l'indice du WEF) et le Canton de Vaud. Il s'agissait également d'une mission de veille économique afin de comparer les conditions-cadre offertes à Singapour, dont la fonction de tête de pont pour le marché asiatique est comparable à celui joué par la Suisse au niveau du marché européen. Ce thème a d'ailleurs été largement traité lors d'une journée entièrement dédiée à l'innovation.

La mission économique a ainsi reçu une centaine de chefs d'entreprises, de représentants d'associations économiques, de parcs scientifiques et de centres de recherche, très motivés et intéressés par des contacts avec leurs homologues vaudois. A moyen terme, cette action devrait permettre de favoriser les investissements dans le canton, et ouvrir ce marché aux PME vaudoises.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en ligne des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans le cadre des trois projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet DSI/ACI de mise sur pied d'un centralisé des entreprises - projet d'un nouveau système d'inform SPECo dont l'un des volets métiers se situe aux 2 unités du service chargées de la mise en oeuvre de la LADE.
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	Réalisé	Depuis 2013, le SPECo dispose d'un centralisé de gestion des contacts et de leur suivi (C)
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SPECo et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (numéro d'identification des entreprises) au niveau de la Confédération. En outre, ce projet a un lien étroit avec le projet en cours de mise en oeuvre d'un registre centralisé des entreprises.
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	N'est plus porté par le SPECo	L'unité logement qui porte ce projet ne fait plus partie du SPECo, suite à la décision de transférer cette unité au DINT.

141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours de réalisation	La suppression de cette commission figure dans le projet de révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Il en est de même pour les commissions cantonales relatives aux sports de neige et aux guides de montagne.
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En réexamen par le DECS (SPECo) et le DSE (POLCANT)	

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Vigueur du marché intérieur, délocalisations et restructurations

Dans un contexte économique européen mitigé, la vigueur de la conjoncture intérieure soutenue par l'essor démographique vaudois et la consommation importante des ménages s'est répercutée positivement sur le marché de l'emploi vaudois. Le nombre d'emplois a ainsi crû de 2,1% entre le 3ème trimestre 2012 et le 3ème trimestre 2013 (+1,2% pour la Suisse).

L'économie vaudoise reste fortement tertiaisée puisqu'elle compte 3,6 fois plus d'emplois dans le tertiaire que dans le secondaire (238'400 ETP contre 65'400). Les frontaliers – représentant 6% des emplois vaudois – ont vu leur nombre augmenter de 4'000 en 2 ans pour atteindre le chiffre de 24'400 à fin septembre 2013.

Si l'économie vaudoise est créatrice d'emplois, elle doit aussi faire face aux délocalisations et restructurations. La région de La Côte aura été particulièrement touchée avec les départs de groupe Shire pour Zoug et celui de la Lloyds bank pour Genève (200 postes concernés dans les deux cas) ainsi que celui du centre R&D de Kraft Foods pour Munich (60 postes concernés). A noter encore les restructurations de la Banque de dépôt et gestion à Lausanne (25 postes concernés), celle de Philip Morris (134 postes) et celle de Nestlé qui a réorganisé son centre de recherche (22 postes).

Légère croissance du chômage

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.1% au 1er janvier 2013 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.7% à fin juin. Durant le dernier trimestre, le taux de chômage a progressivement augmenté sous l'effet des facteurs saisonniers pour s'établir à 5.3% au 31 décembre. A noter que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,7 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 25'748 en janvier à 23'789 en juin pour terminer à 26'168 en décembre. Le nombre de chômeurs a connu la même évolution, passant de 19'861 à 17'701 pour remonter à 19'869 en décembre.

Baisse du chômage chez les jeunes et les bénéficiaires du RI

Globalement la variation annuelle concernant les demandeurs d'emploi a été de +4.8 % et celle des chômeurs de +4.2% .Toutes les catégories d'âges ont été touchées par cette progression à l'exception des demandeurs de moins de 20 ans qui enregistrent une baisse (-8.6%). A relever également la diminution de 4.1% du nombre de demandeurs d'emploi au bénéfice du Revenu d'Insertion (RI).

Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2013, les différentes caisses de chômage du canton ont versé 561.5 millions d'indemnités de chômage. A elle seule, la Caisse publique a versé 418.7 millions d'indemnités de chômage auxquelles il faut ajouter 92.6 millions au titre des prestations collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Reconversion et réinsertion professionnelles des chômeurs

Durant l'année sous revue, le SDE a investi près de 74 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi. En moyenne, 6800 demandeurs d'emploi ont participé chaque mois à une mesure du marché du travail accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

En 2013, le dispositif des mesures d'accompagnement a été renforcé par l'adoption de mesures spécifiques visant d'une part à combattre la pseudo indépendance des prestataires de services étrangers et d'autre part, dès le 15 juillet, à introduire le principe de responsabilité solidaire entre l'entrepreneur principal et ses sous-traitants dans la branche de la construction. Le SDE s'est attaché à mettre en œuvre ces nouvelles mesures tout en maintenant un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

95 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. En outre, 107 interdictions de prester des services pour une durée variant de 1 à 3 ans ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères.

396 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Plus de 1'700 cas de travailleurs n'ayant pas été annoncés aux assurances sociales ou à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux offices compétents.

Dans ce contexte, le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant dépassant 425'000 francs (soit 16% de plus qu'en 2012). Les jours-amendes fermes prononcées par le Ministère public ont dépassé 240'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à 90'000 francs. A noter que près de 50% des amendes et des émoluments perçus en application de la LTN le sont dans le seul canton de Vaud.

Le SDE a également exigé rétroactivement la restitution de près de 2'500'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. 27 employeurs et 200 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour escroquerie à l'assurance-chômage.

Adaptation du taux de cotisation de l'APGM

L'assurance cantonale perte de gain destinée aux chômeurs malades est gérée par le Service de l'emploi (SDE). En 2013 elle a couvert 1'216 personnes les indemnisant pour 77'745 jours de maladie. Financée par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage, l'assurance a vu son taux de cotisation passer de 3 à 2% dès le 1er août. Cette décision prise par le Conseil d'Etat a pour objectif d'adapter le niveau des cotisations en fonction des dépenses réelles. En ajustant le taux l'Etat applique le mécanisme destiné à tendre vers l'équilibre financier.

Soutien intensif des demandeurs d'emploi

En 2013, près de 25'000 demandeurs d'emploi ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 259'331 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un chômeur ont été recensés, soit 16'500 de plus qu'en 2012.

Placement

Les ORP ont continué de démarcher activement les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Près de 4'600 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 9'900 places vacantes ont ainsi été acquises (+10% par rapport à 2012). En termes comparatifs, le canton de Vaud a augmenté de 5% le nombre de postes vacants par rapport à 2012 (alors que cet indicateur a diminué de 11% au niveau national).

Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocations d'initiation au travail, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 20'683 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2013. En outre, le SDE qui suit en moyenne 3'400 bénéficiaires du RI en a réinséré 1'669 sur le marché de l'emploi.

Développement de nouvelles mesures de réinsertion

En 2013, l'offre dans le domaine des techniques de recherches d'emploi (TRE) de base a été entièrement revue. Dès le 1er juillet 2013, les sessions de cours ont été remplacées pour donner naissance à un nouveau concept de trois plateformes réparties dans le canton. Ce changement permet aux demandeurs d'emploi d'entrer plus rapidement en mesure et répond de manière plus individuelle aux besoins en lien avec les exigences du marché du travail.

Collaboration avec le secteur médicosocial

Face au manque de personnel en EMS, le SDE et l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) ont mis en place en 2010 un programme de réinsertion professionnelle destiné aux demandeurs d'emploi de longue durée. Au terme de sa quatrième année de fonctionnement, ce programme affiche des résultats très encourageants : 86% des 262 participants ont suivi l'entier du parcours (20 jours de formation et 8 mois de CDD dans un EMS) et 62 personnes, soit 28%, ont été directement engagées dans un EMS. A plus long terme, 66% des participants ont quitté l'aide sociale.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La Plateforme CII traite les problématiques de réinsertion professionnelle complexes. Elle regroupe le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Office de l'assurance-invalidité. En 2013, 130 personnes sont entrées dans ce dispositif de prise en charge.

Procédures d'extension CCT 2013

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 01.01.2013;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: prorogation de l'extension et extension de l'avenant du 27.11.2012
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne: extension de la CCT de base
- CCT du commerce de détail de la ville de Nyon: extension de l'avenant du 18.02.2013.

Etudes

Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » - version actualisée (chiffres 2012)

Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2012 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes
- Rapport d'activité 2012 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche
- Rapport d'activité 2012 du Service de l'emploi

Bulletins et communiqués statistiques

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois

Articles de presse

- 11 articles publiés dans le cahier emploi de 24 heures
- 2 articles publiés dans le Journal des arts et métiers (JAM)

54.1 Politique agricole

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficience des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordiantion et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2013 ne laissera pas un souvenir impérissable dans la mémoire des professionnels de la terre. La pluviométrie, après de nombreuses années de déficit, a été considérable. Selon les régions elle est de 20 à 25 % plus importante que la norme. Elle égale ou dépasse la moyenne pour 11 mois, seul août fut moins arrosé. De mars à juillet, les abondantes précipitations ont rendu tous les travaux des champs particulièrement compliqués, certaines cultures ont dû être mise en place dans des conditions de sol très difficile. Dès septembre, les épisodes pluvieux se sont régulièrement succédés, perturbant grandement les différentes récoltes, toutes productions confondues. Parfois ces travaux se sont réalisés dans des sols gorgés d'eau. L'implantation des cultures automnales a été fortement mise à mal. La température moyenne 2013 s'est avérée quelque peu en deçà de la norme. Le temps frais des 6 premiers mois a retardé la croissance. Dès juillet, elle se retrouve légèrement supérieure ou égale à la normale.

Avec ces conditions, les montées à l'alpage ont été retardées de deux à trois semaines, écourtant la durée d'estivage. Devant puiser dès le début de saison dans des réserves de fourrages, les producteurs ont néanmoins pu les reconstituer en suffisance pour l'hiver car la récolte des fourrages a été bonne, bien que peu pourvue en éléments nutritifs. Toutefois, le secteur de la production animale a été marqué par une diminution des effectifs de bétail laitier et de porcs et une augmentation de la volaille de chair et pour la ponte.

Les céréales ont été de bonne qualité, par contre la quantité récoltée est en dessous de ce que l'on attendait, à cause d'une mauvaise fécondation. Ce sont surtout les betteraves et les pommes de terre qui ont été les plus pénalisées par cette météo, tant en qualité qu'en quantité. Malgré de très fortes contraintes phytosanitaires en raison des conditions très favorables aux maladies, l'exercice a été plus favorable en revanche pour les fruits, en particulier à noyaux et les baies, les pommiers ayant eu un rendement inférieur à la moyenne, dû non pas au nombre de pommes, mais au calibre modeste. La culture maraîchère a souffert de la météo printanière mais a pu profiter de meilleures conditions estivales avec des bons rendements de qualité.

La vigne a débourré plus tard que d'habitude, comme sa floraison qui ne s'est pas bien passée ; il y a eu de la coulure et du millerandage. Le vignoble a ensuite subi de gros dégâts de grêle, en particulier sur la Côte, parfois jusqu'à 3 reprises successives, ainsi que dans le Nord vaudois, et il a aussi fallu lutter rigoureusement contre les maladies de la vigne. Logiquement, les vendanges se sont déroulées tard en octobre, revenant peu ou prou à la "normale" après de nombreuses années plus précoces. Le volume encavé est faible, le plus modeste enregistré depuis 1981, mais il est qualitativement convaincant et prometteur.

Marchés et économie agricoles (source USP)

Productions végétales : recul des quantités produites, bonne qualité

En céréales, le recul de la production n'a pas permis de fixer des prix indicatifs dans le cadre interprofessionnel, mais l'ajustement de la protection douanière au 1er octobre a contribué à l'amélioration des conditions de commercialisation.

Pour la production de cultures sarclées, il y a un manque de sucre produit en Suisse, ce qui ne permet pas de répondre à l'augmentation de la demande en sucre suisse, consécutive à l'effet "swissness". Un sous-approvisionnement est également constaté en pommes de terre où les prix sont restés dans le haut de la fourchette. Cette faiblesse ne permettra pas de satisfaire la demande de la consommation et de la transformation jusqu'à la prochaine saison.

En arboriculture fruitière, les prix des fruits ont approché ceux de l'année précédente, certains enregistrant une légère augmentation. Les prix de certains légumes étaient nettement supérieurs à ceux des années précédentes, notamment en début de saison ; ils ont ensuite baissé avec l'augmentation des volumes durant l'été, avant de remonter à l'automne.

En raison d'une baisse chronique de la consommation des vins indigènes, des mesures de soutien actif ont été prises par le Conseil d'Etat pour faciliter le déclassement volontaire de vins AOC excédentaires, tel que proposé aux entreprises vinicoles et financé par la Confédération afin d'éviter une augmentation excessive des stocks. La maigre récolte 2013 dans toute la Suisse va renforcer positivement cet assainissement nécessaire du marché, au détriment toutefois du revenu des viticulteurs.

Productions animales : retournement favorable des marchés avec le recul de l'offre

Le bas niveau permanent du prix du lait a poussé de nombreux producteurs à l'abandon de cette branche de production. La baisse du nombre d'exploitations s'est donc accélérée et les livraisons ont baissé dans toute la Suisse, ce qui a sensiblement détendu le marché. Parallèlement, les prix internationaux se sont redressés, ce qui a eu pour conséquence une amélioration sensible d'environ 6 centimes du prix indicatif par kilo de lait.

Le marché du bétail de rente a connu un bel essor quand le prix du lait a augmenté et les vaches laitières sont devenues rares. Le bétail de rente a toutefois souffert de la faiblesse des exportations dont le subventionnement a été aboli en 2010.

Avec le recul du cheptel laitier, on a donc trouvé moins de bétail de boucherie sur le marché. Il y a presque eu pénurie de bétail de transformation durant toute l'année, alors que le scandale des lasagnes au cheval dynamisait la demande de viande de transformation indigène. Pour satisfaire la demande, il a fallu importer près du double de carcasses de vaches par rapport à la même période de 2012. Le bétail d'étal a aussi profité de la faiblesse de l'offre de vaches de boucherie et la demande de belles génisses fut forte. Les libérations d'importations d'aloiaux et de High Quality Beef ont donc également dépassé celles de 2012. Enfin, la baisse des effectifs du bétail laitier a aussi eu pour conséquence une diminution du nombre de vêlages et d'abattages de veaux d'étal dont les ventes ont été bonnes.

Après trois ans de faibles revenus, les éleveurs porcins ont fortement réduit la production de porcelets, ce qui a amorcé un tournant sur le marché des porcs. Le volume a reculé de 6,5% pour retrouver le niveau de 2009. Les porcs étant recherchés, un contingent d'importation de demi-carcasses a été autorisé et le prix moyen payé jusqu'à mi-septembre s'est élevé à 4.50 francs le kilo PM, soit 1.10 franc de plus que durant la catastrophique année 2012.

La viande d'agneau s'est bien vendue durant toute l'année. Même à l'automne, les projets d'agneaux d'alpage et de montagne ont poussé les ventes, contrairement à l'évolution habituelle. Les prix ont atteint un niveau record de 12.40 francs le kilo PM.

La production d'oeufs et de poulets suisses a encore poursuivi sa bonne progression. Le consommateur suisse préfère les oeufs et les poulets du pays en raison des conditions de garde des animaux (près de 90% de SST) dans des exploitations familiales du pays. Malgré les importantes différences de prix par rapport aux produits importés et les achats transfrontaliers, les producteurs indigènes ont gagné des parts de marché supplémentaires. Les oeufs suisses représentent 54% de la consommation et les poulets suisses 53%.

Politique agricole

Le Conseil d'Etat a introduit dans son programme de législature 2012-2017, à la mesure 4.5 Renforcer et diversifier l'économie vaudoise, une action intitulée "Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité »". Cette action consiste à doter l'Etat de moyens permettant d'accompagner les familles paysannes et le secteur économique agricole, d'une part avec le développement des paiements directs, et d'autre part par l'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole.

La principale composante en matière de politique agricole cantonale en 2013 fut donc l'adaptation à l'évolution de la politique fédérale, principalement de la PA 2014-2017 adoptée en mars par le Parlement fédéral et dont les 16 projets d'ordonnances d'exécution ont été mis en consultation jusqu'à la fin juin 2013. Parallèlement aux analyses critiques émises par le DECS à cette occasion, sous l'angle de la sauvegarde des intérêts de l'agriculture vaudoise, le dispositif de mise en œuvre cantonale et l'allocation des moyens nécessaires ont fait l'objet de réflexions approfondies autour du développement des paiements directs, volet principal de la politique agricole fédérale PA 2014-2017 que les cantons sont chargés de mettre en œuvre, mais aussi de cofinancer en partie. La règle adoptée dans le cadre de ce cofinancement (10%) fait que, pour chaque franc cantonal dépensé, dix francs de contributions pourront être versés aux agriculteurs qui fourniront des prestations d'intérêt général en faveur de la promotion de la biodiversité (réseaux agroécologiques) ou de la qualité du paysage, ou en vue d'une utilisation plus efficiente des ressources naturelles. Le résultat de ces réflexions se mesure déjà dans le budget 2014 adopté par le Grand Conseil où l'objectif est d'assurer, avec le meilleur rapport "fonds cantonaux/fonds fédéraux", un cofinancement cantonal des paiements directs permettant à l'agriculture vaudoise de bénéficier de l'ensemble des mesures proposées afin de maintenir, voire d'augmenter les recettes des paiements directs en faveur des exploitations vaudoises.

Concrètement, la préparation à cette adaptation déjà anticipée dans la loi sur l'agriculture vaudoise sur le plan législatif, a consisté à soutenir très activement un projet-pilote Qualité du paysage dans la Plaine de l'Orbe. Cette expérience exploratoire menée avec Prométerre et la participation constructive des agriculteurs concernés a conduit les professionnels de la terre vaudois à s'organiser autour de 8 projets couvrant l'ensemble du canton, avec le but de pouvoir bénéficier intégralement de cette mesure nouvelle dès la première année de PA 2014-2017. De même, le financement de la progression fulgurante dans le canton des réseaux agroécologiques et des parcelles inscrites en Qualité écologique a pu être assuré à la mesure de l'adhésion phénoménale des agriculteurs à ce type de mesures visant l'amélioration de la biodiversité agreste. Cette réaction positive des agriculteurs est aussi une nécessité économique impérative dans le contexte de la réduction programmée de la contribution de transition et de l'abandon des principales contributions liées au cheptel détenu.

Consultations

Le SAGR a en outre piloté, respectivement participé activement à une vingtaine de consultations fédérales, soit agricoles (recherche agronomique, importations, marché du vin, désignations de produits, exécution, plans d'action, etc.), soit impliquant l'agriculture (épizooties, climat,

forêts, biodiversité, chasse, aménagement du territoire, énergie, cours d'eau, douanes, approvisionnement du pays, etc.).

Actes législatifs

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif à l'extension durant 5 ans de la contribution professionnelle obligatoire perçue par la FVPL et destinée au financement partiel de l'Office Technique Maraîcher, chargé de la vulgarisation en culture maraîchère pour les Cantons de Vaud et Genève.

Le Conseil d'Etat a modifié le Règlement sur les vins vaudois (RVV) en réintroduisant les appellations viticoles Calamin et Dézaley, disparues au sein de l'appellation Lavaux lors de la refonte complète des appellations vaudoises en 2009.

Intendance : restauration sur le site de Marcelin

La poursuite du programme engagé dès la transformation du réfectoire de Marcelin en 2011 a permis d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2013, soit principalement la mise en place d'un tableau de suivi journalier des coûts et chiffre d'affaires, le respect des règles de bonnes pratiques et du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) tout au long de l'année, l'expérimentation et la mise en place de nouvelles prestations (testage de fabrication de pizzas et de hamburgers, semaine d'animation wok, etc). L'évolution des prestations a provoqué une progression de 40% du chiffre d'affaire annuel depuis 2011 (augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2012). Le réfectoire de Marcelin a été inclus, dès 2013, dans la phase test de l'implantation du projet « Beelong » porté par l'Ecole hôtelière de Lausanne, visant à contribuer à l'amélioration de l'alimentation dans le monde, en mettant en place un outil mesurant l'impact environnemental des pratiques d'achat des collectivités.

Formation et vulgarisation

Effectifs d'apprentis

Les effectifs d'Agrilogie sont stables avec, à la rentrée 2013, 937 personnes en formation (AFP, CCC, CFC, Maturité professionnelle, Brevet, maîtrise, cours OPD, patente arboricole et cours blocs).

Effectifs d'Agrilogie 2013-2014

Marcelin	Grange-Verney	Cemef	Effectifs	Totaux
AGRI 1A			21	
AGRI 2A			16	
AGRI 2B			7	
AGRI 3A			26	
VITI 1A			15	
VITI 2A			14	
VITI 2B			13	
VITI 3A			12	
VITI 3B			15	
CAVISTE 1A			4	
CAVISTE 2A			18	
CAVISTE 3A			7	
MPSN			27	
Agro praticien C.S.			2	
Patente			16	
Total Marcelin				213
	C.AGRI 1.1		15	
	C.AGRI 1.2		12	
	C.AGRI 1.6		11	
	C.AGRI 2.1		24	
	C.AGRI 2.2		20	

	C.AGRI 2.3		10	
	C.AGRI 2.6		14	
	C.AGRI 3.1		14	
	C.AGRI 3.2		23	
	C.AGRI 3.3		23	
	C.AGRI 3.4		8	
	A.AGRI 1.1		4	
	A.AGRI 2.1		7	
	A.AGCS 2.1		2	
	C.CHEV 1.1		18	
	C.CHEV 2.1		18	
	C.CHEV 3.1		14	
	C,CHEV 3.2		9	
	C.CHEV 3.3		2	
	A.CHEV 1.1		9	
	Brevet		110	
	Maîtrise			
	OPD		28	
	Total Grange-Verney			395
		EEF 1 A	26	
		EEF 1 B	22	
		EEF 1 C	22	
		EEF 1 D	26	
		EEF 1 E	23	
		GEI 1 A	20	
		GEI 1 B	19	
		GEI 2 A	19	
		GEI 2 B	19	
		GEI 3 A	22	
		GEI 3 B	21	
		GEI art 32	21	
		Cours bloc	19	
		Formation modulaire	35	
		Brevet	15	
		Total Cemef		329
		Total		937

Patente arboricole

Sur le site de Marcelin, en 2013 une nouvelle classe de patente arboricole a été ouverte. Cette formation n'avait plus été organisée depuis plusieurs années par manque d'effectif. Cette volée regroupe 16 participants. La formation est organisée conjointement entre le SAGR et l'Union fruitière lémanique. La patente se déroule à raison d'un jour de cours par semaine de septembre à juin. Elle débouche sur un diplôme cantonal.

Journée bio

A Grange-Verney, le 12 juin 2013, la « Journée grandes cultures et herbage » était placée sous le signe du bio puisqu'elle portait le titre « Journée romande des grandes cultures biologiques 2013 ». Les visiteurs ont pu trouver de nombreuses informations sur les grandes cultures, telles que le sarclage, la réduction des herbicides, les cultures associées ainsi que les résultats des essais variétaux. Ce sont plus de 450 personnes qui ont visité la manifestation. L'intérêt était particulièrement marqué pour les démonstrations.

Renforcement pédagogique des exploitations

Sur le domaine pédagogique de Grange-Verney un nouveau chef d'exploitation est entré en fonction en 2013. Il a notamment la mission de développer les activités pédagogiques sur l'exploitation de telle sorte à ce que son utilisation pour l'enseignement soit renforcée.

Sur le domaine pédagogique de Marcelin, en collaboration étroite avec le centre de compétence en cultures spéciales et avec le concours du FiBL, est implanté un biodiverger de démonstration qui sera utilisé pour la vulgarisation et la formation. Au-delà de ces objectifs pédagogiques, il s'agit de tester une réduction des intrants utilisés en arboriculture en augmentant la mixité des cultures et des espèces dans le but de favoriser les auxiliaires naturels. Le biodiverger est composé de multiples essences fruitières à haute et basse tige et de baies. Une partie de ce verger est travaillé selon les règles de la permaculture, permettant sur cette zone, d'être climatiquement neutre. Les interlignes sont cultivés en cultures maraîchères.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (Cemef)

Le CEMEF, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, propose de novembre 2013 à février 2014 un cours pour formateurs en entreprise destiné aux maîtresses d'apprentissage employées en économie familiale. Le CEMEF offre également en ce début d'année scolaire des cours de cuisine de base pour les futures maîtresses d'apprentissage EEF, un cours modulaire « Gestion de l'habitat » et un cours « Jardinage » pour les paysannes et les gouvernantes de maison dans le cadre du brevet fédéral.

Viticulture et promotion

Promotion de l'image et des produits agricoles vaudois

Une stratégie a été mise en place, permettant de définir les projets prioritaires à soutenir.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise, le nombre de demandes d'aides financières et les montants requis ont considérablement augmenté, dépassant largement les possibilités budgétaires. Sur un total de 34 requêtes, 27 ont pu bénéficier d'un soutien en raison de leur adéquation aux conditions fixées par la réglementation. C'est ainsi que des subventions à hauteur de Fr. 1'007'200.- ont été octroyées, constituant le 71,83 % des montants sollicités.

Vin et Fromage d'excellence du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a retenu pour la deuxième fois un vin produit dans le canton de Vaud qui sera honoré tout au long de l'année. Jusqu'au 30 juin 2014, le "Vin du Conseil d'Etat" sera le "Domaine de Fischer, Féchy, Premier grand cru 2012". Pour la première fois, le Gouvernement a également sélectionné un produit du terroir : c'est le Gruyère AOP de la fromagerie du Haut Jorat qui est désigné "Fromage d'excellence" du Conseil d'Etat pour 2013.

Le "Vin du Conseil d'Etat" et le "Fromage d'excellence" arboreront des distinctions, respectivement sous la forme d'une collerette et d'une petite bannière. Ils seront servis aux hôtes du Gouvernement vaudois lors de certaines manifestations officielles.

Ravages de grêle sur le vignoble

Trois violents orages de grêle sont à déplorer : le premier touchant le 20 juin les régions de La Côte - dévastant notamment plus de 200 ha à l'Ouest et au centre du district de Nyon -, des Côtes-de-l'Orbe, de Bonvillars et du Vully, les deux suivants s'abattant à nouveau sur La Côte les 28 juillet et 8 août.

Le montant global des dommages pour la vigne atteint 8.5 millions de francs, compte tenu d'un taux d'assurance estimé à 80 %.

Paiements directs

Près de 9'000 décisions et quasi autant de paiements ont été envoyés aux agriculteurs vaudois à fin 2013. Les différentes contributions représentent un montant total de 275,1 mios de francs (+1,8% par rapport à 2012). Leur répartition et leur évolution (2012-2013) sont les suivantes :

- Paiements directs généraux: 3'384 exploitations / 228,8 mios (-0,3%) dont un acompte de 114,3 mios versé en juin.
- Primes de cultures : 1988 exploitations / 19,5 mios (+5,1%)
- Contributions d'estivage : 617 exploitations / 11,0 mios (0.0%)
- Contributions écologiques particulières : 2862 exploitations / 15,8 mios (+28%).

Les contributions écologiques ont très fortement progressé depuis 2010 (quadruplement). Leur répartition et leur évolution (2012-2013) sont les suivantes :

- Réseaux écologiques: 8,3 mios (+41%)
- Qualité botanique des prairies écologiques : 2,9 mios (+38%)
- Programme de réduction des nitrates dans les zones de sources : 0,85 mio (+20%)
- Programme de réduction des produits phytosanitaires dans le Boiron de Morges : 0,2 mio Mesures agroécologiques LVLAgr (dont l'aide à la reconversion BIO) : 0,45 mio (+10%)
- Programme visant à améliorer l'efficacité de l'ammoniac : 0,8 mio (+35%)
- Projet pilote de contributions à la qualité du paysage : 1,1 mio (+120%)

Politique agricole

Liquidation des offices arboricole et maraîcher

Le DECS a pu conclure une convention de transfert du patrimoine de l'Office arboricole professionnel OAP en faveur du Fonds arboricole cantonal qui est inscrit au bilan de l'Etat. Cette ultime étape de la liquidation formelle des offices institués par les législations arboricole et maraîchère, abrogées dès 2011 par la LVLAg, a été l'occasion de remercier les milieux professionnels de leur participation active à la politique agricole cantonale durant près de 50 ans. Une démarche similaire, menée pour l'Office central vaudois de la culture maraîchère OCVM et le Fonds maraîcher cantonal, aboutira au début 2013.

Nouvelles directives du DECS

- organisation et fonctionnement des commissions viticoles AOC et Premiers Grands Crus
- fixation des émoluments des analyses du laboratoire oenologique

Délégations de tâches – conventions conclues avec le DECS

- convention de subventionnement pour les services de dépannage agricole et familial (TerrEmploi sàrl, Prométerre) 2013-2017
- convention de prestations pour la vulgarisation et l'accompagnement de projets "systèmes de production écologiques" en collaboration avec la recherche (FIBI) 2013-2018 (Biodiverger : verger bas intrants et permaculture à Marcelin ; projet Progès Herbe : optimisation de l'efficacité des herbages dans l'affouragement du bétail bovin en partenariat avec les organisations professionnelles et la recherche agronomique)
- convention de prestations pour la vulgarisation alpestre de la SVEA en 2013
- conventions de prestations pour la vulgarisation spécialisée en conseil de traite et fabrication fromagère (ARQHA) 2013-2017
- convention de subventionnement pour l'organisation des marchés de bétail surveillés (SVGB) 2013-2018
- convention de subventionnement entre la Confédération, l'Etat de Vaud (DECS, DINT) et la Société coopérative de fromagerie de Montricher pour le financement du PDRA de valorisation des produits du Pied du Jura (suivi commun SAGR, SDT-AF, SPECo)
- convention de subventionnement entre la Confédération, l'Etat de Vaud (DECS, DINT) et l'Association Eco Terre Sainte pour le financement de leur projet de PDRA (suivi commun SAGR, SDT-AF, SPECo)

Investissements et travaux dans les exploitations pédagogiques

Le Conseil d'Etat a décidé de l'acquisition de 156 parts sociales de la Société coopérative de fromagerie du Grand Pré à Moudon en vue d'assurer durablement, en tant que sociétaire, le débouché et une mise en valeur économiquement intéressante de la production laitière issue de l'exploitation agricole de Grange-Verney.

A Grange-Verney toujours, c'est la stabulation des vaches laitières qui a été transformée afin de la rendre conforme aux règles de détention des animaux dans le délai du 1er septembre 2013 fixé par l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Pour ce faire et aussi afin de rationaliser le travail, l'intérieur de l'étable a été équipé de 35 logettes redimensionnées et surélevées avec matelas, d'un racleur et d'une crèche installée sous l'avant toit du bâtiment.

A Marcelin, c'est le rural de l'ancienne ferme qui a été réaménagé afin d'y héberger l'atelier de transformation du jus de pommes et une galerie de stockage de matériel tels que palettes de cartons, palettes de verres vides, paloxes à pommes et à poires, etc. L'espace inférieur peut ainsi être utilisé pour le parcage de machines et matériel roulant, ainsi que pour la création d'un local fermé de pressurage de fruits avec aménagement d'un caniveau d'évacuation des eaux. Cette transformation permet, d'une part, de transformer le jus de pomme de manière rationnelle dans le respect des règles d'hygiène et, d'autre part, de résoudre un problème de circulation en supprimant les risques d'accidents inhérents à l'ancien accès débouchant directement sur l'avenue de Marcelin.

Accueil d'organisations professionnelles à Grange-Verney

Dès le printemps 2013, le bâtiment administratif de Grange-Verney met à disposition un local de bureau (transformation d'une ancienne chambre d'internat) pour l'accueil de ProConseil, secteur Formation et Jeunesse, organe de Prométerre chargé de la formation professionnelle en matière agricole.

L'iPad dans une classe d'Agrilogie

Face au progrès deux postures sont envisageables : soit on l'ignore et on finit toujours par en devenir la victime; soit on s'y intéresse, on tente de l'apprivoiser, de le comprendre, de composer avec lui et alors les chances d'en tirer un avantage sont réelles. Ainsi, les progrès fulgurant du numérique ne doivent pas être ignorés par l'école d'agriculture. Smartphones et tablettes offrent des potentiels dans l'enseignement qu'il est judicieux d'explorer afin de distinguer ce qui a sa place dans la classe de ce qui doit en être exclu. Dans l'objectif d'avancer sur ce chemin exploratoire, les élèves d'une classe de viticulteurs de Marcelin ont été équipés de l'iPad. Son financement a été assuré pour moitié par les élèves et pour moitié par l'école. Les élèves en sont propriétaires. C'est sous la responsabilité de M. Hervé Früh, enseignant de culture générale, qu'est conduite cette expérience pilote. C'est pour l'instant uniquement dans cette branche que les cours sont conçus et adaptés à l'utilisation de l'iPad.

L'objectif de cette opération pilote est double :

- pour Agrilogie, il s'agit d'acquérir les compétences pédagogiques nécessaires à l'utilisation de l'iPad dans l'enseignement, de se mettre au bénéfice d'une première expérience, de se forger une opinion sur l'utilisation de cet appareil et d'en mesurer les limites ;
- pour les élèves, il s'agit d'induire une autre utilisation que celle purement ludique qu'ils ont de cette technologie, de maîtriser son utilisation afin d'en faire un outil de travail et d'apprentissage.

Ces objectifs sont aussi ambitieux que les potentialités de ces appareils. Leur utilisation dans le cadre des cours exige, de la part des enseignants, un changement fondamental de leur approche didactique et disciplinaire. Même si l'objectif pédagogique demeure identique, la séquence d'enseignement est très différente lorsque l'on utilise un support de cours papier ou une tablette numérique. L'utilisation équilibrée des deux méthodes semble offrir des pistes intéressantes pour l'avenir de l'enseignement agricole.

Viticulture et Promotion

Promotion de l'oenotourisme

Le Conseil d'Etat a adopté [un exposé des motifs et projet de décret](#) lui permettant d'engager un montant de CHF 2'500'000.- pour soutenir la mise en œuvre du concept de promotion oenotouristique pour une période de cinq ans au maximum. L'idée forte de ce projet est de fédérer désormais tous les acteurs concernés, et de les unir autour d'actions communes et novatrices.

Le Gouvernement a prévu, dans le cadre de son programme de législature, de promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture. L'oenotourisme s'inscrit en réponse à une large demande de recherche des produits de qualité, de découverte des terroirs et des paysages.

Le SAGR et le SPECo ont travaillé conjointement sur ce dossier.

Lien : à relier à l'EMPD

Projet de promotion commun Terravin / 3 AOP vaudoises

La mise en place et la coordination du projet de promotion commun Terravin / 3 AOP vaudoises permettra aux partenaires de bénéficier de la présence de Terravin pour associer un ou plusieurs fromages AOP vaudois à leurs manifestations vitivinicoles (Arvinis, Vinea, Expovina, etc.), respectivement à Terravin d'améliorer sa notoriété par une présence conjointe sur les stands de promotion des fromages à l'étranger (SIA de Paris) et en Suisse (Comptoir, Fête du Vacherin Mont d'Or, etc.).

Une promotion commune auprès des écoles hôtelières du canton est également en projet, afin d'assurer un positionnement haut de gamme de nos produits, en sensibilisant les prescripteurs importants que représentent les futurs cadres de l'hôtellerie mondiale.

Développement rural et contributions

Projets de développement régional agricole (PDRA)

A quelques jours d'intervalle, les deux premiers projets de développement régional du canton (PDRA Eco-Terre-Sainte et Montricher), après signature d'une convention tripartite entre les porteurs du projet, les représentants de la Confédération et les Chefs de Département en charge des améliorations foncières et de l'agriculture, sont entrés dans leur phase de réalisation.

Les études préliminaires de deux projets collectifs de nouvelle filière dédiée à la production de noix, resp. de truffes, et nécessitant des infrastructures immobilières, ont été déposées en fin d'exercice.

Initié en 2012, le projet de développement régional agricole et viticole d'Aigle, Leysin et Yverne a entamé, avec un soutien du SAGR, l'étape de l'étude préliminaire en 2013.

Mesures SimpA

117 Dématérialisation des processus "recensement et paiements directs"

Cette mesure est en cours. Le mandat informatique intercantonal "ACORDA" donné à Agridea en 2011, prévoit la mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles ainsi que pour la gestion des mesures de contrôles (usagers: exploitants agricoles, préposés agricoles, détenteurs d'animaux, organes de contrôles, etc.). Les travaux de développement sont actuellement en cours.

119 Dématérialisation des processus de la Commission foncière 1

Cette mesure est en voie d'achèvement. En 2012, un programme informatique a été développé par un bureau spécialisé, sous mandat de et chez Prométerre, afin de permettre la transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, de même que la consultation en ligne par les services cantonaux. En phase de test dès fin 2012 auprès de certains notaires, cette nouvelle application devrait être opérationnelle à partir du second semestre 2013.

Politique agricole

- Etude Produits de proximité dans la restauration collective
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/RapportRestocolIVD_final.pdf
- Projet pilote de contributions à la qualité du paysage
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/Rapport_de_projet_QP-avril_2012.pdf

Formation et Vulgarisation

- Rapports phytosanitaires 2013
- Gest'Alpe Info mai 2013
- Gest'Alpe Info décembre 2013

Viticulture et Promotion

- Registre cantonal des vignes 2013
- Contrôle officiel de la vendange 2013
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2013 (paraît au début d'avril 2014)

56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois
- Octroi d'un préavis technique pour la détermination de subsides

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement.
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment ISSUL et HEP.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Sur le plan interne

- l'engagement de la nouvelle collaboratrice dans le secteur du sport international suite à la démission de l'ancienne titulaire du poste (entrée en service le 1er mai 2013).

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Buche (Eric Buschacher)
- du sixième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois « VD-Sport-Info »
- de deux numéros de la revue "Espaces pédagogiques".
- d'un catalogue des camps sportifs et de vacances

La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- à partir du mois d'octobre, du redéploiement du programme "Cool & Clean" dans le canton (suite à une interruption d'une année) en collaboration avec le SSP, la FVA et Swiss Olympic.
- de la suite du déploiement du programme « Cool and Clean » dans le canton en collaboration avec le SSP et la FVA
- en collaboration avec la Fondation FSV, de la remise des bourses du "Fonds du sport vaudois" aux détenteurs de cartes Swiss Olympic le 1er mai 2013 au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle
- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) et le soutien de la Fondation « Fonds du sport vaudois » qui s'est déroulée à St-Prex et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2013 et décerné également un prix Fair Play. De même, cette cérémonie a rendu hommage aux champions de Suisse, d'Europe et du Monde, catégorie Elite, de notre canton
- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 3 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'éducation physique et sportive
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- d'un séminaire de deux jours à Leysin pour les enseignants EPS des écoles professionnelles
- de 17 séances d'information sur l'introduction des nouveaux moyens d'information / évaluation de l'EPS au premier cycle primaire dans les établissements où il n'y a pas d'animateur-trice pédagogique
- de 1 séance de la Commission consultative de l'EPS
- de 105 cours J+S regroupant près de 2'000 participants (37 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 46 modules de perfectionnement de moniteurs, 5 cours de prévention "Toxicomanie" + « abus sexuels » et 10 cours J+S « Sport des enfants »).
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S

La supervision

- de 735 camps sportifs scolaires concernant 28'323 élèves.
- de 1'021 offres annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales de plus de Frs. 4'600'000.- .
- de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires.
- du sport scolaire facultatif pour près de 21'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales.
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire.
- de la partie sportive des 4 structures sport-études de la scolarité obligatoire.
- des travaux en lien avec la construction de la Maison du Sport Vaudois à Leysin (participation à la commission ad hoc).
- des cours donnés par les enseignants généralistes non formés en EPS mais enseignant cette discipline.

Dans la politique générale du service :

Mise en consultation interne aux services de l'Etat du projet de Règlement de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport.

Dans le secteur scolaire

- la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par la gestion des groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- Introduction des nouveaux moyens d'information / évaluation de l'EPS au premier cycle primaire
- la révision du Guide des mesures de sécurité
- la gestion du site « Ressources pédagogiques »
- travail en collaboration avec Statistique Vaud pour le traitement des résultats des tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et écoles professionnelles.

Dans le secteur du sport associatif

- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton
- les travaux relatifs à la coordination avec la "Fondation Fonds du sport vaudois"
- la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour la construction de la Maison du Sport Vaudois.

Dans le secteur du sport international

- l'obtention par Swiss Olympic de l'investiture suisse pour la candidature Lausanne/Vaud aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 (JOJ 2020)
- les travaux relatifs à la constitution du dossier de candidature aux JOJ 2020
- Travaux relatifs à la mise sur pied d'un cluster du sport international en collaboration avec la Confédération et la Ville de Lausanne
- Accompagnement de l'organisation de manifestations sportives internationales, parmi lesquelles le World Tour Basket 3x3 et le Gigathlon

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de nombreux cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :
 - a) « Sport des enfants » pour les enfants entre 5 et 10 ans (mouvement anciennement appelé J+S Kids)
 - b) « Sport des jeunes » pour les personnes entre 10 et 20 ans
- La gestion du projet visant à distribuer 7'000 T-shirts aux monitrices et moniteurs vaudois bénévoles
- l'organisation d'une séance d'information pour tous les experts vaudois dont les deux points les plus importants ont été l'introduction d'un cahier des charges ainsi que l'harmonisation des indemnités pour les experts.
- la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

Dans le secteur des équipements sportifs

- suivi particulier d'un gros projet :
 - construction de la Maison du Sport Vaudois à Leysin
- participation aux jurys des concours suivants :
 - projet de piscine à Cossonay
 - projet du Reposoir à Nyon (salle double et piscine)

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCC)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal
- Commissions communales "suisse/étrangers".

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Information des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requéranants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des migrations (ODM) à Berne

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la population (SPOP)
Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques
Relations avec les communes
Autorité de surveillance des contrôles des habitants

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux
- Communes.

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Organisation générale du service

En 2013, la direction du service de la population s'est renouvelée autour de deux nouveaux chefs des divisions asile et étrangers, d'une responsable des ressources humaines, ainsi que d'un chargé de communication.

Une nouvelle dynamique s'est créée autour des communes, avec qui le SPOP a intensifié les relations et renforcé la collaboration. Quatre sessions de portes ouvertes ont été organisées pour les préposés au contrôle des habitants, avec l'objectif de favoriser une meilleure compréhension des attentes réciproques.

Sur le plan du développement du projet informatique de renouvellement du système d'information et de gestion du SPOP, la mise en production du programme GestStar a été testée avec succès par le secteur des Naturalisations. Les dossiers actifs des divisions asile et étrangers ont été numérisés en vue d'une gestion électronique des documents (GED) et les formations sur le nouvel outil de travail ont d'ores et déjà débuté en prévision d'une bascule prévue entre février et avril 2014 pour l'ensemble du personnel du SPOP.

L'accueil des nouveaux collaborateurs du service a été repensé et mis en oeuvre, première étape du renouvellement du concept de formation interne en complète révision.

Etat civil

Durant l'année 2013, l'activité des quatre offices de l'état civil a connu une légère progression. Les officiers de l'état civil ont ainsi enregistré quelque 21'720 événements d'état civil (naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances, déclarations sur le nom), soit une progression d'environ 5 % par rapport à 2012 (20'696 événements). L'accroissement de dossiers s'explique par une recrudescence des déclarations de reconnaissance en paternité qui passent de 1965 en 2012 à 2151 en 2013 et, surtout, par une augmentation significative des déclarations concernant le nom (1'521 en 2013 contre 568 en 2012), liées essentiellement à l'introduction du nouveau droit du nom, entré en vigueur le 1er janvier. Le nombre de célébrations de mariages (2'961) est lui légèrement en recul par rapport à 2012.

L'activité de l'autorité de surveillance de l'état civil a aussi connu une progression non négligeable. En 2013, elle a exécuté plus de 8 % de transactions supplémentaires (10'320 au total en 2013). Cet accroissement est dû surtout à une augmentation des divorces et des procédures de dissolution judiciaire du mariage (+ 100 par rapport à 2012 ; 1'867 divorces dans le canton en 2013 pour 1'768 en 2012) et à l'enregistrement de nouveaux naturalisés (+ 508 cas, passant de 4'392 en 2012 à 4'950 en 2013).

Naturalisation

En 2013, le Secteur des naturalisations a reçu plus de 2'620 dossiers de demandes de naturalisation, soit un accroissement de 18 % par rapport à l'année 2012.

Cette augmentation peut sans doute s'expliquer par la perspective d'une entrée en vigueur du projet de révision de la loi sur l'acquisition de la nationalité suisse, qui prévoit de durcir les conditions de l'octroi de la nationalité suisse (les titulaires de permis F et B ne pourraient plus prétendre à l'avenir à la naturalisation).

En 2013, 4'950 citoyens ont été naturalisés, ce qui représente une augmentation de 11 %.

Asile

En 2013, quelque 21'500 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Ce chiffre représente une nette diminution par rapport à 2012 (28'631 demandes déposées) et rejoint - même s'il est un peu inférieur - le nombre des demandes déposées en 2011 (22'551).

Les autorités fédérales attribuent 8 % des demandeurs d'asile au canton de Vaud qui est chargé d'assurer l'hébergement et l'assistance des requérants, alors que la procédure d'asile elle-même est de compétence exclusivement fédérale.

En 2013, 1'180 personnes déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, ont quitté le canton et la Suisse de manière contrôlée à la demande des autorités. Parmi elles, un peu plus de 460 personnes ont bénéficié d'une aide au retour : le canton de Vaud encourage en effet systématiquement les départs non contraints avec une aide financière pour les personnes sans antécédents pénaux.

La baisse des demandes en 2013 conjuguée à un nombre élevé de départs s'est répercutée dans le canton de Vaud sur le nombre de migrants à héberger. Cette diminution a conduit à la fermeture de l'abri de Coteau-Fleuri à Lausanne le 13 septembre et à celle de l'abri de protection civile de Gland le 18 octobre. Ainsi l'EVAM continuera à exploiter sept abris (Le Mont-sur-Lausanne, Orbe, Pully, Begnins, Coppet, Préverenges et Bussigny) qui accueillent actuellement plus de 300 personnes.

Au niveau politique, 2013 aura été marquée sur le plan national par la déclaration commune des cantons et de la Confédération du 21 janvier sur la restructuration du domaine de l'asile et de l'acceptation par le peuple le 9 juin des modifications de la loi sur l'asile.

Sur le plan cantonal, la tenue des assises de la chaîne pénale les 20 et 21 juin 2013, ont permis de renforcer la collaboration entre le Service de la population et l'Ordre judiciaire, le Service pénitentiaire, le Ministère publique et la police, dans le cadre des procédures liées à l'exécution des renvois des personnes sans autorisations de séjour en détention pénale.

Etrangers

En 2013, la Confédération a étendu à l'ensemble de l'Union européenne l'application de la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord sur la libre circulation des personnes : le 1er juin, un contingentement pour les permis B a été introduit pour les ressortissants des Etats de l'UE-17. La mesure, appliquée depuis le 1er mai 2012 aux ressortissants des Etats de l'UE-8 (permis B, autorisation de séjour de cinq ans), a été maintenue. Ces deux décisions sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2014.

En 2013, le Canton n'a pas eu à refuser de permis B dans ce cadre, le contingentement fédéral n'ayant pas été atteint.

La population étrangère dans le canton de Vaud s'élevait à 240'200 personnes fin septembre, soit une hausse de 8'036 personnes depuis le début de l'année (+ 3.5 %).

Intégration

L'année 2013 a été marquée d'une part, par l'achèvement du Programme cantonal d'intégration des étrangers (PIC) et d'autre part par le commencement de sa mise en œuvre, avec l'amorce de nombreuses négociations stratégiques.

Avalisée par le Collège des Secrétariats généraux, la version finalisée du PIC a été remise à l'Office fédéral des migrations (ODM) le 30 juin. Ce programme d'intégration a été validé par la Confédération. Le 30 novembre, la Convention relative au PIC a été signée par l'ODM puis par le chef du département de l'économie et du sport pour la période 2014-2017. En parallèle, l'année a été rythmée par de nombreuses séances de travail avec les 5 communes du canton disposant d'un délégué à l'intégration, Lausanne, Yverdon, Vevey, Nyon et Renens, pour la mise en place de « MiniPICs », sur le modèle des relations ODM/Canton.

Des accords avec les principaux partenaires du BCI dont Appartenances, Français en Jeu, les partenaires de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), la ville de Bex ont abouti à la rédaction de conventions de collaboration. De même, un mandat en matière de lutte contre les discriminations pourrait être confié au Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

Identité

2013 fut une année chargée avec 59'000 saisies pour les documents d'identité suisses dont 54'000 passeports, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique en partie par le succès rencontré par le "passeport 03" lancé en 2003 et arrivé à échéance 10 ans plus tard. 16'000 données biométriques ont été enregistrées pour les étrangers et 600 titres de voyage ont été émis.

A la suite des départs de la responsable et de son adjointe, un pôle de direction composé de quatre collaborateurs de référence a pris la tête du centre de biométrie.

Objectifs et projets

Projet informatique

Le projet informatique de renouvellement du système d'information et de gestion du SPOP a progressé en 2013. La mise en production du programme GestStar a été testée avec succès par le secteur des Naturalisations. Les dossiers actifs des divisions asile et étrangers ont été numérisés en vue d'une gestion électronique des documents (GED) et les formations sur le nouvel outil de travail ont d'ores et déjà débuté en prévision d'une bascule prévue entre février et avril 2014 pour l'ensemble du personnel du SPOP.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Le BCI a mené à bien son projet « L'intégration en mouvement » axé sur un « Tournoi des quartiers » : financement de microprojets pour l'organisation d'une journée sportive, précédée d'activités en commun et d'une demi-journée de réflexion sur le sport et l'intégration.

Le BCI a par ailleurs répondu à un appel aux projets de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour poursuivre son action de lutte contre les mariages forcés. Son projet a été retenu et le BCI reçoit une subvention de CHF 50'000.- pour 18 mois. Il a également achevé avec succès le mandat confié par Caritas pour la prévention des MGF (Mutilations génitales féminines) qui se poursuit avec un montant plus modeste en 2014.

Modernisation : usage de formulaires en ligne pour le dépôt des projets et des demandes de subventionnement auprès du BCI ainsi que création d'une base de données unique pour les collaborateurs du BCI.

Suivi des mesures SYMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP, notamment de la gestion électronique des dossiers.
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"	En cours	Id.
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP.
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)	En cours	
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.	Réalisé	Les cours ont été organisés en 2013 au SPOP. Une cadence biannuelle a été décidée pour la suite.
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales	Terminé	
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)	En cours	
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers	Réalisé	
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers	En cours	Sera effectuée par le biais du nouveau système d'information du SPOP

Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de la population (SPOP)
Sources d'informations complémentaires

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

Etat civil

Service de la population
Direction ETAT CIVIL
Rue Caroline 2
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57
[etatcivil.cantonal\(at\)vj.ch](mailto:etatcivil.cantonal(at)vj.ch)

Naturalisation

Service de la population
Secteur NATURALISATIONS
Rue de Langallerie 9
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91
[info.naturalisation\(at\)vj.ch](mailto:info.naturalisation(at)vj.ch)

Asile

[Asile sur le site cantonal](#)

L'asile sur le [site de l'Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Etablissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#)

Etrangers

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Service de la population \(VD\)](#)

Identité

Service de la population
Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE
Quartier du Flon - Voie du Chariot 3
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291
[info.passeport\(at\)vj.ch](mailto:info.passeport(at)vj.ch)

Administration

Service de la population
DIRECTION
Av. de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49
[info.population\(at\)vj.ch](mailto:info.population(at)vj.ch)

Intégration

Service de la population
BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)
Rue du Valentin 10
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59
info.integration(at)vd.ch

www.vd.ch/integration